

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne Isabelle, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RUTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE

Procurations : sans objet

Absents : Christophe CORBET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

Délibération n°3 : Refacturation des masques en tissu achetés par la communauté de communes le Grésivaudan aux communes

Madame la maire expose qu'une commande groupée (communauté de communes Le Grésivaudan et communes qui le souhaitent) de masques lavables a été passée le 24 avril 2020 auprès de la société MBD TEXINOV.

Compte tenu de la situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19, aucune convention de groupement de commande n'a été signée préalablement avec les communes concernées et la totalité de la facture a été mandatée par l'intercommunalité.

Il convient de régulariser la situation en autorisant la communauté de communes à refacturer à la commune de Revel, qui a bénéficié de cette commande, le coût net à sa charge, soit 2912€ (soit 1600 masques à 1,82€TTC).

Le budget communal permet cette dépense sur le compte 60632.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à procéder à cette dépense.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

